

Jeunes placé·e·s : que se passe-t-il à 18 ans ?



© Shock / Fotolia

A Genève, une recherche anthropologique a pointé un vide inquiétant pour les jeunes placé·e·s dans deux foyers d'Astural qui arrivent à l'âge adulte. Là, le travail socio-éducatif change brusquement de nature.

Par **Laurence Ossipow**, anthropologue, professeure à la Haute école de travail social, Genève, **Marc-Antoine Berthod**, anthropologue, professeur à la Haute école de travail social et de la santé · EESP · Lausanne, et **Gaëlle Aeby**, doctorante en sociologie, assistante de recherche à l'Université de Lausanne.

L'ouvrage « Les miroirs de l'adolescence. Anthropologie du placement juvénile » est une invitation à entrer dans la réalité institutionnelle d'adolescent·e·s proches de leur majorité, placé·e·s dans des structures d'hébergement socio-éducatives à Genève. Dans leur conclusion, Laurence Ossipow, Marc-Antoine Berthod et Gaëlle Aeby expliquent la délicate transition de l'adolescence à l'âge adulte. Extraits [1] publiés avec l'aimable autorisation des auteur·e·s et de l'éditeur.

« Les miroirs de l'adolescence. Anthropologie du placement juvénile », Editions Antipodes, Lausanne, janvier 2014, 368 pages.

[...] Au cœur de l'accompagnement éducatif des jeunes placé·e·s, la notion d'autonomie est décisive. Conceptuellement, l'autonomie repose à la fois sur des compétences tangibles (l'autonomie matérielle) et intangibles (l'autonomie de la volonté). Il s'agit, d'une part, d'apprendre aux jeunes placé·e·s des savoir-faire et de les développer dans des domaines de la vie quotidienne qui peuvent paraître triviaux (ménage, nourriture, ordre, propreté, respect des horaires) ou être considérés comme plus essentiels, tant par les équipes éducatives que par les jeunes, en particulier la gestion d'un budget.

Les jeunes sont, d'autre part, appelé·e·s à fixer leurs propres objectifs ; à s'affirmer ; à se prendre en main. Les jeunes sont encouragé·e·s à compter sur les adultes du foyer, sur leur éducatrice ou éducateur de référence, sur

leurs proches et sur toute autre personne significative de leur entourage. À cet effet, les équipes professionnelles mettent à disposition des jeunes des outils de recherche (classeurs, brochures, sites internet, conférences sur les majorités civiles) pour qu'elles et ils apprennent à se débrouiller seul·e·s dans les méandres des réseaux administratifs et d'information sociale.

En d'autres termes, l'institution de placement organise un filet de sécurité qui protège les jeunes de la « vraie » vie tout en les y préparant, si bien que ces derniers peuvent s'exercer à l'autonomie sans prendre de risques susceptibles de générer des conséquences à long terme.

Devenir brutalement autonomes et indépendant·e·s

Toutefois – et cela contraste fortement avec ce que vivent leurs pairs issus de contextes familiaux socio-économiques plus favorisés – les jeunes placé·e·s doivent très brutalement devenir autonomes au sens fort du terme, c'est-à-dire indépendant·e·s financièrement et indépendant·e·s dans la conduite de leur existence dès que la mesure de placement s'arrête. À 18 ans, elles et ils doivent retourner chez leurs parents (ce qui est très rare) ; trouver un appartement (ce qui est très difficile vu la crise du logement et le prix des loyers dans leur canton de résidence) ; partager un espace chez des ami·e·s (ce qui pose souvent problème à long terme) ou être logé·e·s dans les rares résidences construites à l'intention des jeunes adultes en situation de précarité.

Quasiment du jour au lendemain, les jeunes placé·e·s sortent du filet protecteur tendu par l'institution de placement et le réseau des professionnel·le·s partenaires ; elles et ils doivent se prendre en charge (presque) entièrement seul·e·s.

La loi oblige néanmoins le canton à prendre en charge les jeunes placé·e·s qui sont encore en formation ou suivi·e·s par l'institution dans une activité jusqu'à leurs 19 ans. Pour obtenir cette prolongation de placement, il faut que l'adolescent·e se porte volontaire et que le maintien en institution fasse sens pour l'ensemble des partenaires du réseau de prise en charge, ce qui ne va pas de soi. Un service a en outre été développé pour suivre ces jeunes – Infor Jeunes – mais il n'est pas en mesure de fournir des prestations aussi élaborées que celles offertes en foyer.

Par conséquent, le moment entre le départ du foyer et l'installation dans un autre lieu reste un tournant difficile à négocier, cela d'autant plus que les jeunes se retrouvent pris en charge par un autre Département étatique que celui dont elles et ils avaient l'habitude. Lors du placement, c'est le Service de protection des mineur·e·s (SPMi) – lui-même rattaché au Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) – qui veille sur les mineur·e·s tandis que les jeunes adultes à l'aide sociale dépendent de l'Hospice général rattaché au Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé [2].

Dans le contexte helvétique qui résiste à la mise en place d'une politique familiale étendue, le manque de suivi des personnes qui ont été placées et le fossé qui peut exister entre les deux Départements laisse à penser que les autorités politiques genevoises ne mesurent pas le risque que l'important travail effectué auprès des mineur·e·s soit dilué dès leur placement terminé. Comment admettre avoir dépensé tant d'argent et d'énergie pour suivre des jeunes dans leur placement et les laisser ensuite trouver leur place dans la Cité sans les soutenir fortement jusqu'à la fin de leur primo-formation ? Tout se présente comme si l'État se devait d'assumer la protection des mineur·e·s, mais n'attendait que leur majorité pour s'en délester ! Aux jeunes adultes de se débrouiller seul·e·s ou à leurs parents de les aider jusqu'à 25 ans si elles ou ils sont en formation.

Le risque d'une primo-formation au rabais

Cet état de la situation met en péril les formations par apprentissage à peine initiées ; cela incite les jeunes à viser les

formations les plus courtes possibles, repoussant à plus tard les problèmes de chômage que risquent d'entraîner ces prestations au rabais. À 18 ans, les jeunes placé·e·s sont certes, pour la plupart, content·e·s de sortir du foyer, mais elles et ils s'inquiètent sérieusement du sort qui leur sera réservé dans la « vraie » vie et souhaiteraient, au minimum, pouvoir accéder à un logement à des prix raisonnables.

Face à la crise économique et à l'allongement de la jeunesse, l'État ne devrait pas se préoccuper que du sort des mineur·e·s. Ce n'est pas « étatiser » les jeunes adultes que de prévoir une politique ambitieuse de transition à la maturité et à l'indépendance ! Au contraire, cela offrirait une alternative au développement de la précarité juvénile et au difficile allongement de la jeunesse partout constaté en Europe. Le développement de résidences dans lesquelles les jeunes peuvent habiter à moindre frais tout en continuant à pouvoir compter sur la présence sécurisante et bienveillante d'éducatrices et d'éducateurs ponctuellement présent·e·s apparaît dès lors comme l'une des conditions de sécurisation des jeunes avant la fin de leur primo-formation et de leur 25 ans révolus.

Dans les trois institutions de notre étude, nous avons aussi interrogé le rapport entre prise en charge éducative et conception de l'État, voire de la société de manière plus globale, en mettant en discussion la notion de « citoyenneté ». Contrairement à la notion d'autonomie, celle de « citoyenneté » n'est pas directement liée – ni par les éducatrices et les éducateurs, ni par les jeunes – au quotidien du « vivre ensemble institutionnalisé ». [...] Dans sa dimension vernaculaire, la citoyenneté est [toutefois] exercée au quotidien lors de certains rituels comme les réunions de foyer, rituels qui comportent divers éléments liés au développement d'un agir citoyen, par exemple le fait que les jeunes placé·e·s peuvent faire part durant ces réunions de doléances, de revendications ou de souhaits liés à l'amélioration de la vie du foyer. Nous observons également que l'intérêt pour le politique ou pour la Cité se développe par petites touches, en particulier dans les discussions qui s'engagent entre jeunes et éducatrices ou éducateurs lors des repas ou autour d'une tisane avant le coucher, ou encore quand un événement important vient rompre les routines quotidiennes. Si ces discussions se déroulent la plupart du temps à bâtons rompus sans intention pédagogique explicite, elles n'en fournissent pas moins de fréquentes occasions pour rappeler des règles de vie ou de comportement ou encore développer un point de vue bien informé.

Dans cette perspective, les éducatrices et éducateurs incitent les jeunes à faire valoir leurs droits chaque fois que ces derniers semblent bafoués. Les professionnel·le·s leur rappellent la possibilité de porter plainte à la suite d'une bagarre dont les adolescent·e·s ne seraient pas responsables ou lorsqu'elles ou ils sont manifestement victimes d'une discrimination liée à leur âge, leur sexe ou leur couleur de peau. Les sorties collectives proposées par les équipes éducatives, outre leur potentiel de distraction, sont aussi intéressantes à analyser sous l'angle de la civilité, puisqu'elles permettent de tester à l'extérieur du périmètre institutionnel, dans la « vraie » vie, ce qui est exercé à l'intérieur de manière protégée.

La perspective citoyenne de l'action éducative

[...] En institution ouverte, le travail des éducateurs et des éducatrices ne relève pas du redressement, ni du comblement affectif. Il consiste au contraire à aider les jeunes à mieux apprécier et contrôler leurs façons de nouer et entretenir des relations interpersonnelles pour qu'elles et ils y trouvent et affirment leur place. Les professionnel·le·s tablent sur une série de transformations s'appuyant sur la maturation des jeunes dans des cadres sociaux tantôt contraignants, tantôt permissifs, tantôt visibles, tantôt discrets. L'accompagnement s'effectue sur un plan à la fois individuel (le travail sur les objectifs de placement avec l'éducatrice ou l'éducateur de référence) et collectif (les relations entre les jeunes, les relations entre les jeunes et l'équipe éducative). Il joue davantage sur les cadres de l'expérience que sur les dispositions internes des jeunes à changer.

La perspective citoyenne de l'action éducative que nous avons observée s'inscrit dans une volonté de configurer de manière adaptée à la situation de chaque jeune un avenir le plus ouvert possible. Les professionnel·le·s cherchent à exploiter les dispositions et ressources propres à chaque personne en y ajoutant les compétences apprises ou

travaillées durant le placement. Il est toutefois clair que les équipes éducatives ne sont pas dupes. Elles ne se font pas d'illusion ; elles n'ont pas de baguette magique, ni pour renforcer le pouvoir d'agir des jeunes qui auraient vécu dans la grande précarité ou qui auraient subi diverses formes d'agression ou d'abus, ni pour changer les diverses situations de domination auxquelles ils et elles seront soumis-e-s dans la « vraie » vie, en particulier sur le marché du travail. Les professionnel-le-s accompagnent les jeunes au plus près de leur conscience et de leur déontologie professionnelle. [...]

[1] Titres et intertitres de la rédaction.

[2] Selon la nouvelle répartition des départements adoptée le 10 décembre 2013.